

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Enseignement primaire, 3^e cycle

Document d'information - Juin 2012

Français, langue d'enseignement
6^e année du primaire

Écriture **014-610-01**

Lecture **014-610-02**



Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISSN 1927-8489 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/de/docinfosec.htm>

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Déroulement des épreuves obligatoires	5
2 Épreuve obligatoire de lecture	5
3 Épreuve obligatoire d'écriture	6
4 Conditions d'administration	7
5 Correction des épreuves	8
6 Constitution des résultats	8
Annexe I	
Échéancier et vue d'ensemble du déroulement des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement – Fin du 3 ^e cycle du primaire – Juin 2012	9
Annexe II	
Grille d'évaluation – Épreuve obligatoire d'écriture – Fin du 3 ^e cycle du primaire	10

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant les deux épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de la fin du 3^e cycle du primaire. L'épreuve de lecture porte sur les compétences *Lire des textes variés* et *Apprécier des œuvres littéraires*, alors que celle d'écriture porte sur la compétence *Écrire des textes variés*.

Dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore des épreuves obligatoires qui ont pour but d'accroître le suivi des élèves en français écrit. Elles permettent notamment :

- d'illustrer les exigences ministérielles au regard de la compétence à écrire à des moments clés de la formation de l'élève;
- de reconnaître les acquis des élèves par la prise en compte des résultats obtenus aux épreuves;
- de fournir des données nationales et locales sur la compétence à écrire au terme des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire afin de permettre la régulation de système.

Les organismes scolaires sont tenus d'administrer les épreuves obligatoires selon l'échéancier déterminé par la ministre, présenté à l'annexe I. En juin 2012, conformément aux nouvelles dispositions du régime pédagogique, les écoles devront prendre en considération le résultat obtenu par l'élève à l'épreuve obligatoire dans une proportion de 20 % du résultat final.

Un échantillon de textes d'élèves de l'épreuve obligatoire d'écriture sera prélevé et corrigé au Ministère. Les écoles qui seront sélectionnées pour faire partie de cet échantillon seront avisées au **printemps 2012**. Les données sur la compétence à écrire des élèves de la fin du 3^e cycle du primaire qui auront été recueillies durant cette opération seront analysées et transmises aux autorités ministérielles.

La grille d'évaluation présentée dans le guide de correction de l'épreuve obligatoire d'écriture est conforme au Cadre d'évaluation des apprentissages. Le document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*¹ sera mis à jour pour tenir compte des nouvelles orientations en évaluation adoptées par le Ministère et sera disponible au printemps 2012.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Précisions sur la grille d'évaluation, français, langue d'enseignement, écriture, fin du troisième cycle du primaire (version provisoire)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2010. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/>].

1 Déroutement des épreuves obligatoires

Les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de juin 2012 s'apparentent à celles proposées lors des dernières années. Tel que mentionné à l'annexe I, les épreuves sont réparties sur une période de deux semaines. L'épreuve de lecture, qui débute cette année un mercredi, se déroule au cours de la première semaine et celle d'écriture, au cours de la deuxième semaine.

Tous les élèves doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Par conséquent, les activités et les tâches doivent être réalisées selon les directives données dans le guide d'administration de l'épreuve. Toutefois, les activités proposées à la phase d'intégration peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant.

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études².

2 Épreuve obligatoire de lecture

Compétences évaluées

Lire des textes variés et Apprécier des œuvres littéraires

Contexte de réalisation

Au cours de l'épreuve, deux intentions de lecture sont présentées à l'élève. Pour démontrer sa compétence à lire, l'élève doit, individuellement :

- lire des textes variés pour répondre aux intentions de lecture;
- effectuer des tâches.

Avant d'exécuter les tâches, l'élève est soutenu par :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- une discussion animée par l'enseignante ou enseignant.

2. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, édition 2011. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1848>].

Déroulement

L'épreuve de lecture comprend une activité préparatoire (les élèves sont invités à y participer individuellement, en équipe ou en grand groupe), la lecture de textes ainsi que la réalisation de tâches à l'écrit. Un moment est prévu pour que l'élève puisse, d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les erreurs de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte deux tâches échelonnées sur une période de deux demi-journées. Ainsi, la première demi-journée est consacrée au texte courant et la deuxième demi-journée au texte littéraire. Cette année, conformément au Cadre d'évaluation des apprentissages, le critère relatif à l'appréciation d'œuvres littéraires est pris en compte dans l'épreuve de lecture.

Correction des tâches

La correction des tâches se fait à partir d'une clé de correction élaborée en fonction des critères du Cadre d'évaluation des apprentissages :

- compréhension des éléments significatifs d'un texte;
- interprétation plausible d'un texte;
- justification pertinente des réactions à un texte;
- jugement critique sur des textes littéraires.

Pour comprendre les textes et accomplir les tâches, l'élève doit faire appel à des stratégies variées et appropriées, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation dans l'épreuve ministérielle.

3 Épreuve obligatoire d'écriture

Compétence évaluée

Écrire des textes variés

Contexte de réalisation

L'intention d'écriture est présentée à l'élève dans le cadre d'une activité préparatoire. Cette activité inclut, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée.

Pour réaliser la tâche d'écriture, l'élève est soutenu par :

- une activité préparatoire;
- un outil de planification;
- des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

L'élève peut utiliser un ordinateur pour rédiger son texte si elle ou il est habitué à travailler de cette façon. Cependant, le recours au traitement de texte ne donne pas droit au correcteur.

Déroulement

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois demi-journées. Ainsi, l'activité préparatoire a lieu la première journée et la rédaction du brouillon, la deuxième journée. La révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent au cours de la troisième journée.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. Les élèves doivent alors réviser, corriger et mettre au propre leur texte. La durée prévue pour la réalisation de l'ensemble des tâches liées au projet d'écriture est d'environ trois heures.

Caractéristiques des outils de correction

La grille d'évaluation présentée à l'annexe II est d'application obligatoire. Elle comporte les cinq critères suivants :

- adaptation à la situation d'écriture;
- cohérence du texte;
- utilisation d'un vocabulaire approprié;
- construction des phrases et ponctuation appropriées;
- respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

Dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve ministérielle, des exemples de textes d'élèves sont mis à la disposition des enseignantes et enseignants. Ces exemples sont fournis comme points de repère pour chacune des cotes du critère 1, soit l'adaptation à la situation d'écriture. Les enseignants pourront également consulter la nouvelle version du document *Précisions sur la grille d'évaluation*, qui sera accessible sur le site du Ministère au printemps 2012.

4 Conditions d'administration

La passation de l'épreuve de lecture se déroule **du 23 au 25 mai 2012** et celle de l'épreuve d'écriture, **du 28 au 30 mai 2012**.

Environ deux semaines avant la présentation des épreuves aux élèves, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent les épreuves.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'approprier la démarche proposée et de se donner une compréhension commune des épreuves.

Un formulaire envoyé par la Direction de la sanction des études permet aux organismes scolaires de préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes de la fin du 3^e cycle du primaire. Les organismes peuvent aussi demander des copies supplémentaires pour les élèves de 5^e année qui partagent une classe avec des élèves de 6^e année.

5 Correction des épreuves

La correction des épreuves est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés. Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concerte et qu'il convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le guide de correction qui accompagne les épreuves.

Dans le contexte des corrections effectuées par le Ministère, les élèves qui utilisent les graphies traditionnelles ou les nouvelles graphies ne sont pas pénalisés.

6 Constitution des résultats

Épreuve obligatoire de lecture

Pour établir le résultat de l'élève, l'enseignante ou enseignant additionne les points obtenus pour les deux parties de l'épreuve, soit les tâches 1 et 2 réalisées après la lecture du texte courant et du texte littéraire. La note ainsi obtenue pourra être transformée de façon à obtenir un total sur 100.

Les informations recueillies à partir de l'épreuve obligatoire ministérielle de lecture doivent être prises en considération par l'enseignante ou enseignant dans une proportion de 20 % du résultat final communiqué à l'intérieur du bulletin.

Épreuve obligatoire d'écriture

L'enseignante ou enseignant s'appuie sur les appréciations consignées au regard de chaque critère pour établir le résultat de l'élève à l'épreuve. Les critères d'évaluation ont été pondérés de façon à obtenir un total sur 100. Il est à noter que la pondération accordée aux différents critères pour établir le résultat final à l'épreuve correspond à celle utilisée par le Ministère au moment des corrections d'échantillons dans le cadre du suivi du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire.

Les informations recueillies à partir de l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture doivent être prises en considération par l'enseignante ou enseignant dans une proportion de 20 % du résultat final communiqué à l'intérieur du bulletin.

ANNEXE I

ÉCHÉANCIER ET VUE D'ENSEMBLE DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT – FIN DU 3^e CYCLE DU PRIMAIRE JUIN 2012

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du déroulement des épreuves obligatoires. Un déroulement détaillé est présenté dans le guide qui accompagne les épreuves.

Lundi	Mardi	Mercredi 23 mai	Jeudi 24 mai	Vendredi 25 mai
		LECTURE Activité préparatoire Amorce de la situation d'évaluation avec la question de départ Durée approximative : 40 minutes	LECTURE Tâche 1 Durée approximative : 2 heures	LECTURE Tâche 2 Durée approximative : 2 heures

Lundi 28 mai	Mardi 29 mai	Mercredi 30 mai	Jeudi	Vendredi
ÉCRITURE Activité préparatoire Durée approximative : 50 minutes	ÉCRITURE Rédaction du brouillon Durée approximative : 1 heure 30 minutes	ÉCRITURE Révision, correction et mise au propre du texte Durée approximative : 1 heure 30 minutes		

ANNEXE II

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 3^e CYCLE DU PRIMAIRE

CRITÈRES	CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE				
	TRÈS SATISFAISANT A (20 points)	SATISFAISANT B (16 points)	ACCEPTABLE C (12 points)	PEU SATISFAISANT D (8 points)	INSATISFAISANT E (4 points)
1. Adaptation à la situation d'écriture 20 %	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Dans l'ensemble, les idées respectent le projet d'écriture. Certaines sont peu développées.	Il manque une idée importante pour respecter le projet d'écriture. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ne respectent pas le projet d'écriture.
2. Cohérence du texte 20 %	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique. Elles sont judicieusement groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Les idées progressent de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont établis entre les phrases.	Les idées progressent, la plupart du temps de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes, parfois de façon malhabile. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases.	Plusieurs idées ne sont pas assemblées de façon logique ou chronologique. OU Les idées ne sont pas groupées en paragraphes ou le sont de façon inappropriée.	Les idées sont très difficiles à suivre.
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié 20 %	Les expressions et les mots sont très précis et très variés.	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont simples et parfois précis.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou répétitifs.	Les expressions et les mots sont très souvent imprécis ou répétitifs.
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées 20 %	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Plusieurs sont élaborées.	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées peuvent comporter des maladroresses.	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées sont mal structurées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale 20 %	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.



APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
PARTAGER
PERFORMER
RÉUSSIR
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER
COURIR
JOUER
SAVOIR
PARTAGER
PERFORMER
RÉUSSIR
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER
APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
PARTAGER
PERFORMER
RÉUSSIR
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER